

Les liens utiles

➤ Campagne Agir tôt :

<https://handicap-agir-tot.com>

➤ Les outils du repérage et d'information :

<https://handicap.gouv.fr/les-outils-du-reperage-et-dinformation>

Cette page internet contient :

- La brochure « Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans »
- Une fiche sur le repérage précoce à destination des médecins généralistes
- Une fiche sur le forfait d'intervention précoce

➤ HAS RBPP – Repérage et orientation des enfants à risque :

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3161334/fr/troubles-du-neurodeveloppement-reperage-et-orientation-des-enfants-a-risque

Cette page internet contient une fiche outil pour les médecins de 1^{ère} ligne

POUR NOUS CONTACTER

Par téléphone :
07 63 74 91 62

Par mail :
pcotnd23@aldp-limousin.fr

POUR NOUS RENCONTRER

28 rue Jeanne d'Arc
23000 Guéret



Association Limousine pour le Diagnostic et la prise en charge de la Pathologie développementale



Si votre enfant rencontre des difficultés de :

- Langage / Communication
- Coordination
- Relation avec les autres
- Retard de développement
- Hyperactivité

L'équipe de la plateforme est là pour vous aider !

Elle assure l'orientation et la coordination d'un parcours de diagnostic et d'interventions précoces.
Elle facilite une prise en charge rapide qui permettra une évolution favorable de votre enfant.

Qui intervient dans le parcours de soin de votre enfant ?

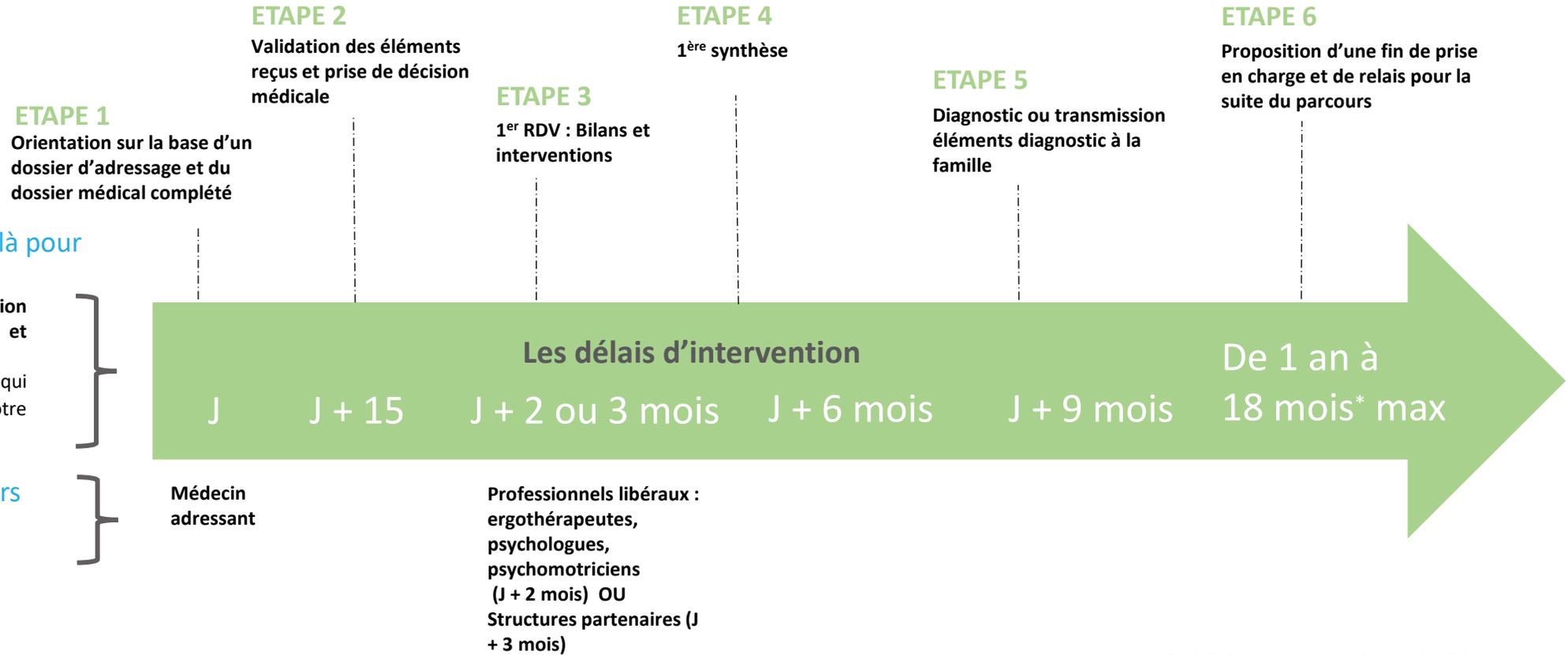
L'équipe de la plateforme :

- Médecin
- Psychologue
- Coordinatrice
- Secrétaire

Qui saisit la plateforme ?

Tous les médecins de 1ère ligne à savoir :

- ✓ Le médecin généraliste, médecin traitant, pédiatre
- ✓ Le médecin de l'aide Sociale à l'Enfance
- ✓ Le médecin PMI
- ✓ Le médecin scolaire



Quel est le public accompagné ?

- L'enfant de 0 à 6 ans
- Domicilié en Creuse
- Avec des signes d'alerte d'un trouble du neuro-développement (TND) repérés par un médecin
- Qui ne bénéficie pas de l'AAEH (Allocation de l'Enfant Handicapé).

La PCO TND 0-6 ans est portée par l'ALDP et les PEP23.



* Délai qui peut aller jusqu'à 18 mois, permettant le traitement du dossier par la MDPH